



Note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs et des budgets communaux

L'article L2313-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être mise en ligne sur le site de la commune et jointe au Budget. Cette note répond donc à cette obligation. Les documents budgétaires peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie.

I. Introduction : Notions de base en comptabilité publique

Le budget d'une commune se compose d'un budget principal et d'un ou plusieurs budgets annexes. Ces budgets annexes rassemblent les recettes et les dépenses liées à certains services spécialisés comme par exemple l'eau et l'assainissement.

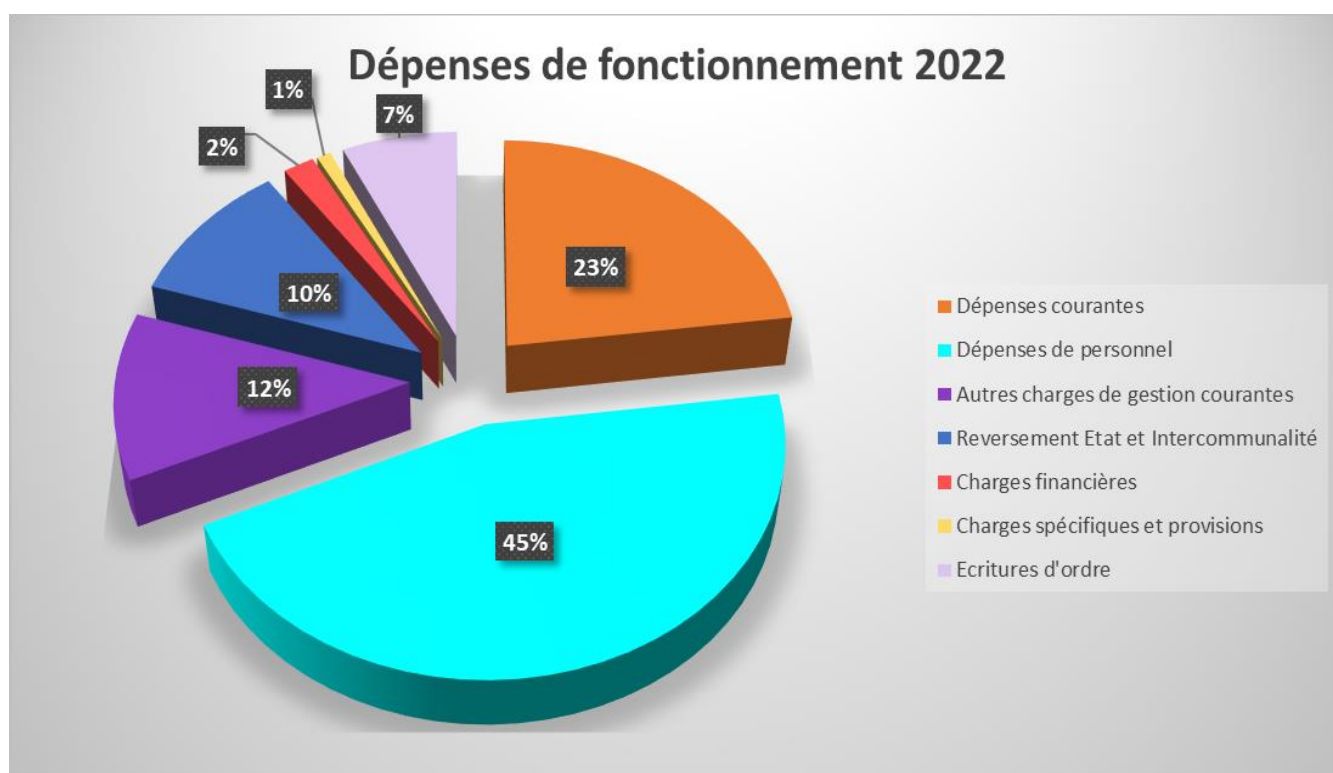
1. **Le budget Primitif (BP)** : c'est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la commune. C'est un acte de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes pour l'année à venir. C'est l'acte juridique qui autorise à procéder aux dépenses et aux encaissements. Aucune dépense ne peut être réalisée si elle n'est pas inscrite dans le budget. C'est aussi un acte politique et démocratique car il indique les orientations financières et les priorités de la politique municipale proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Son vote doit être effectué au plus tard le 15 avril. S'agissant d'un budget prévisionnel il est nécessaire de procéder à des adaptations en cours d'année et le conseil municipal vote alors **des décisions modificatives**.
2. **Le compte administratif (CA)** c'est le document qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (Restes à Réaliser). Il doit être voté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin. Le compte administratif est donc le bilan financier de la commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune, et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Il présente aussi les résultats comptables de l'exercice.

II. Les comptes administratifs 2022 de la commune

1. Le budget Général

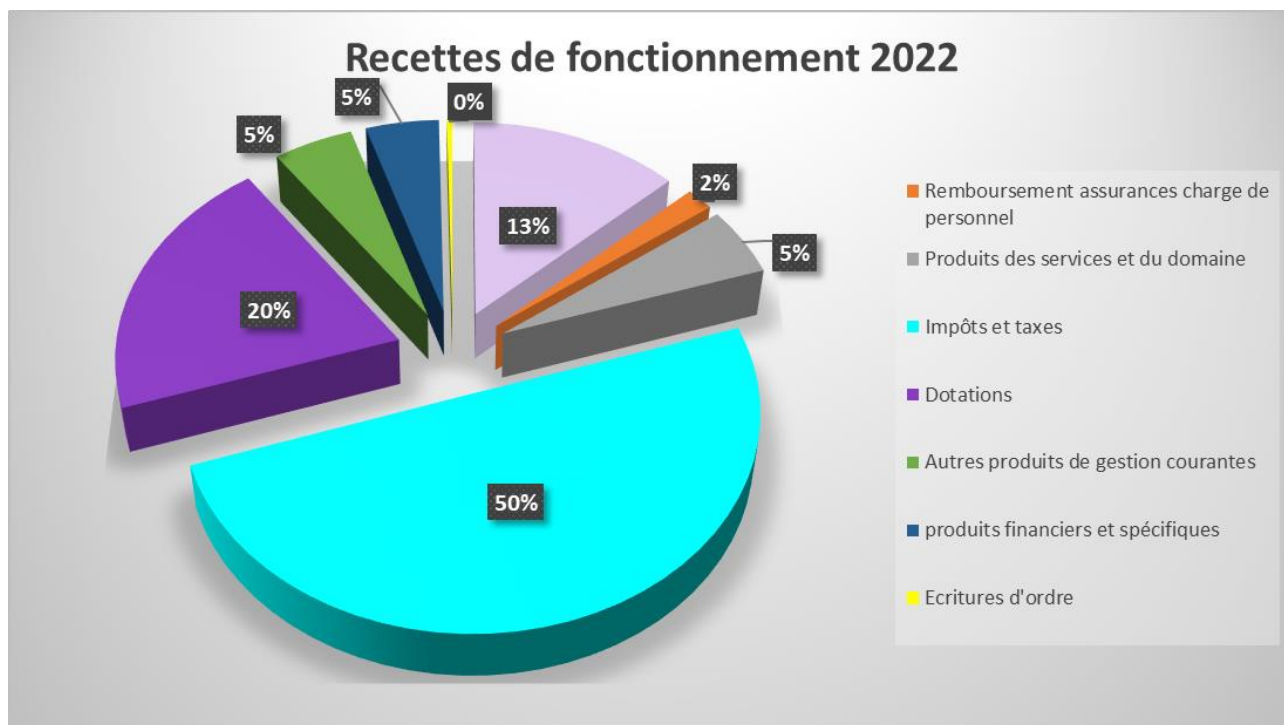
La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel communal (ainsi que le personnel mis à disposition par objectif plus pour la gestion du centre aéré et du centre ado), l'entretien, la maintenance et la consommation en fluide des bâtiments communaux, les achats de fournitures diverses, les subventions versées aux associations, le fonctionnement de l'école et des services périscolaires (garderie et cantine). A ces dépenses il convient d'ajouter le reversement à l'Etat et à l'intercommunalité, et le paiement des intérêts d'emprunt... Pour l'année 2022 le montant total des dépenses réelles de fonctionnement est de : 1 435 563.56€ auxquels s'ajoute 106 874.62 de dépenses d'ordre budgétaires. Les dépenses d'ordres sont des dépenses non budgétaires, il s'agit de jeux d'écritures qui donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. La répartition des dépenses est présentée dans le graphique ci-dessous.



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de prestations fournies à la population (cantine, garderie, redevances d'occupation du domaine public...), aux encaissements des loyers communaux, aux impôts locaux, aux

dotations de l'Etat. Il est à noter que depuis de nombreuses années les dotations de l'Etat diminuent fortement. Ainsi la dotation globale de fonctionnement est passé de 167 597 € en 2012 à 45 610 € en 2022. En 10 ans la commune a perdu 668 609€ de recettes de l'Etat. En 2022 la commune a encaissé la somme de 1 934 127.26€ de recettes réelles (et 6 518.47 d'écriture d'ordre non budgétaire). Les recettes sont détaillées dans le graphique ci-dessous.



La section d'investissement correspond aux acquisitions de biens et matériels durables, aux travaux d'infrastructures, aux remboursements en capital des emprunts...En résumé ce sont les dépenses qui procurent un bien durable et qui entrent dans le patrimoine de la commune avec pour effet de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître.

En 2022 la commune a investi principalement dans :

- Des travaux de voirie,
- Du matériels et mobiliers pour l'ensemble des services dont l'école et les services périscolaire avec notamment l'insonorisation de la cantine, et l'acquisition de mobilier pour l'école et la cantine.
- La réalisation des études pour la réalisation des futurs travaux,
- La finalisation des travaux d'aménagement des Eyssaras,
- La reconstruction du muret devant la chapelle St Roch

Les dépenses totales (hors opérations d'ordres non budgétaires) sont de 339 315.53€ dont 114 841.71€ de remboursement de la dette pour l'année 2022. Les recettes d'investissement ont été de 351 301.85€. Il est à noter que des écritures de régularisation de l'actif ont été réalisés et ont générés un montant de 2 075 017.49€ en écriture d'ordre (non budgétaires).

Les recettes d'investissements sont composées pour l'année 2022 de la taxe d'aménagement, du FCTVA (remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA payée par la commune sur les dépenses d'investissement de 2020), de l'affectation du résultat (transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour financer les investissements), de l'attribution de compensation de la CCSB et des subventions obtenues pour les travaux. La commune, pour financer ses investissements, mobilise des subventions de l'Etat, la Région, le Département, des fonds privés... à chaque fois que cela est possible

Les résultats cumulés du budget général (intégrant le reports d'excédent et les Restes à Réaliser en investissement) pour l'année 2022 sont les suivants :

- Fonctionnement : 401 238.10 €
- Investissement : 185 720.27 €

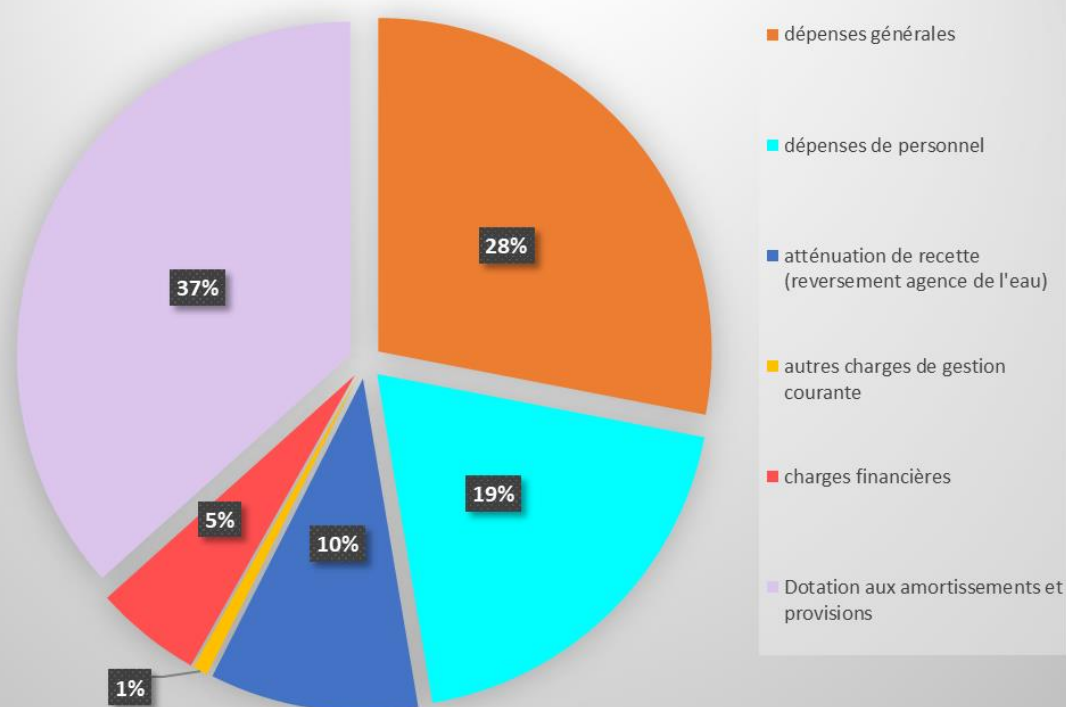
2. Le budget de l'eau

Les sections sont les mêmes que pour le budget général. La section de fonctionnement aussi appelé la section d'exploitation regroupe les charges courantes du service. Le montant des dépenses pour l'année 2022 est de 259 026.66€. Les principales dépenses sont liées à la gestion du service (électricité, réalisation des analyses sur la qualité de l'eau, les agents, les fournitures pour l'entretien et la réparation du réseau, ...). Dans les dépenses de fonctionnement il y a aussi le montant à reverser à l'agence de l'eau puisque la commune fait seulement office de collecteur.

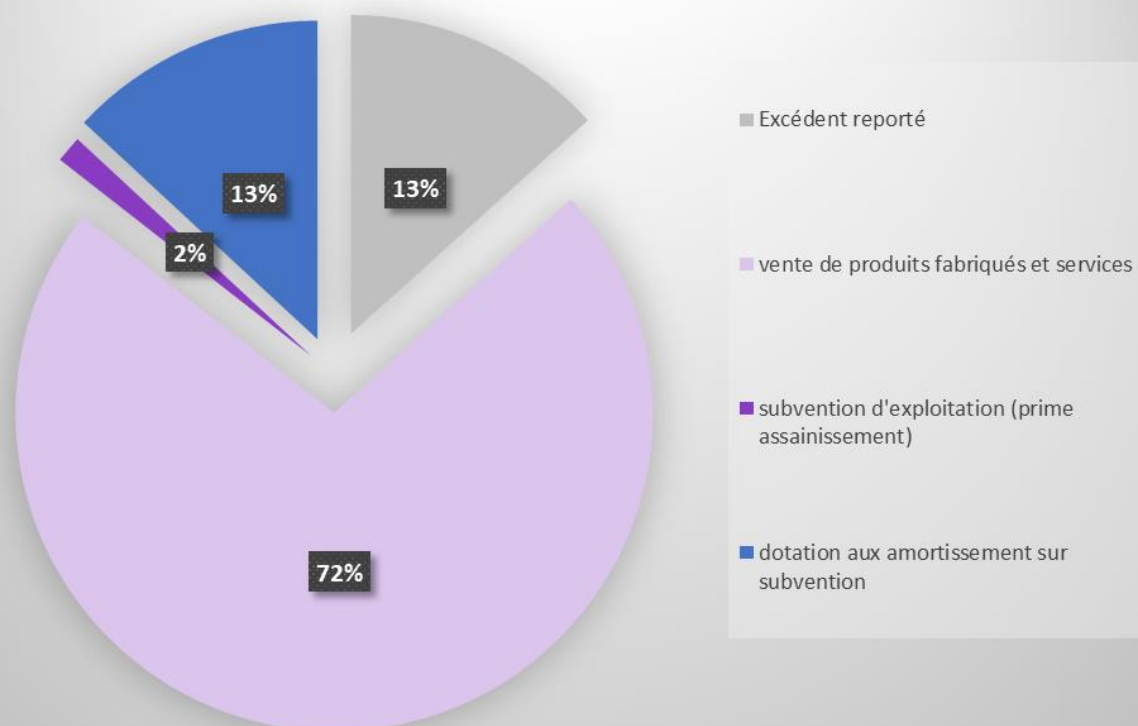
Les recettes liées à la vente de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022 s'élèvent à 307 161.83€. Les principales recettes sont liées à la vente de l'eau et de l'assainissement (abonnement et consommation).

Les graphiques ci-après reprennent les principales dépenses et recettes

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



En 2022 la commune a réalisé les travaux d'eau potable au quartier du Duc tranche 2 et a installé une cuve de secours pour sécuriser son approvisionnement en eau afin de faire face à la sécheresse. Le montant des dépenses d'investissement pour l'année

s'élève à 263 862.28€. Concernant les recettes d'investissement la commune a encaissé la somme de 208 831.27. Il s'agit essentiellement de subventions et de la dotation aux amortissements.

Les résultats cumulés du budget de l'eau et l'assainissement (intégrant les reports d'excédent et les Restes à Réaliser en investissement) pour l'année 2022 sont les suivants :

- Fonctionnement : 48 135.17 €
- Investissement : 65 306.11€

3. Budget Cimetière.

Ce budget correspond aux caveaux réalisés et vendus par la commune. En 2022 il n'a fait l'objet d'aucune écriture comptable.

III Les budgets prévisionnels 2023

1. Le budget Général

a. La fiscalité

Cette année encore le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'impositions. Sur la commune la fiscalité pour 2023 est la suivante :

Taxe d'habitation	8.05%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	43.40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :	37.08 %

Le produit attendu pour l'année 2023 s'élèvent à 539 141.00€ au titre de la fiscalité directe locale. A cette somme s'ajoute 236 546 € d'allocation compensatrice liée à des abattement ou exonération décidé par l'Etat.

Lors du transfert de compétence à la communauté de communes du Sisteronais Buëch il a été convenu que la commune percevrait en compensation de la fiscalité d'entreprise transféré (attribution de compensation) la somme de 400 608€ pour la section de fonctionnement et de 27800 € en section d'investissement.

b. Les subventions aux associations

Le conseil municipal du 13 avril a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montant attribué
ADMR	11 000.00€
Amis on fait la fête	18 000.00€
ANCIENS COMBATTANTS	200.00€
Atelier Théâtre Horloge Parlante	500.00€
Auto rétro des alpes provençales	4 000.00€
BIBLIO PEDAGOGIQUE F. RICHAUDEAU (SISTERON)	100.00€
BOUCHON D'AMOUR	500.00€
COS Mison	1 600.00€
C.O.S POMPIERS SISTERON	500.00€
Chanter comme à la maison	500.00€
COOPERATIVE SCOLAIRE 21€/ELEVE	2 100.00€
CROIX ROUGE	200.00€
Espoir aidant 04	500.00€
ENVOLEE SISTERON	200.00€
FNACA SISTERON	150.00€
Football club Mison	1500.00€
LIGUE CONTRE LE CANCER	500.00€
LIRE A MISON	1 000.00€
LPO	200.00€
MISON PARTAGE	1000.00€
MJC LARAGNE	350.00€
Petite Boule Misonaise	1500.00
PREVENTION ROUTIERE	350.00€
RESTOS DU CŒUR	1000.00€
SECOURS CATHOLIQUE	100.00€

SOUVENIR Français	200.00€
PROVISION	1600.00€
Total	50 000 €

c. Les budgets prévisionnels

1-Le budget général

Le conseil municipal qui s'est réuni le 13 avril 2023 a validé le budget général qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 1 809 360.00€
- Section d'investissement : 2 155 416.54€

Détail de la section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant prévu		Montant prévu
Dépenses à caractère générales	477 800.00	Excédent reporté	176 238.10
Charges de Personnel	813 622.00	Remboursement charges de personnel	22 000.85
Reversement à l'Etat et l'intercommunalité	161 562.00	Produits des services du domaine	98 321.00
Autres charges de gestion courantes	210 424.00	Impôts et taxes	983 765.00
Charges financières	32 790.00	Dotation	428 035.05
Charges spécifiques et provisions	8 100.00	Autres produits de gestions courantes	96 200.00
		Produits financiers et spécifiques	3 800.00
Opérations d'ordre	105 062.00	Reprise de provision	1000.00
Total	1 809 360.00	Total	1 809 360.00

Détail de la section d'investissement

INVESTISSEMENT PAR OPERATION Prévu en 2023		
Nom opération	Total prévision Dépenses 2023	Total prévision Recettes 2023
Déficit/ Excédent		
Non individualisé	64 300,00	580 998,00
Opération financières	688 737,62	805 693,76
Opérations d'ordres patrimoniales	33 876,28	33 876,28
Opération 117- Acquisition foncière	15 000,00	0,00
Opération 118 acquisition de matériel et de mobilier	23 552,84	4 448,00
Opération 125 réseaux de voirie	50 000,00	0,00
Opération 140- Aménagement vieux Village	19 403,64	0,00
Opération 141- Château-	15 000,00	0,00
Opération 160-Ecole	9 392,00	5 520,00
Opération 163-Eglise st Baume	247 740,00	158 513,00
Opération 180-Travaux divers	15 560,00	0,00
Opération 184- Aménagement bâtiment PACROS	18 000,00	0,00
Opération 187 Lac Mison	23 200,00	0,00
Opération 188 logiciel	1 514,52	0,00
Opération 192 PLU	30 450,00	5 187,50
Opération 202 Bâtiments communaux	50 000,00	0,00
Opération 203- Rénovation thermique bâtiments communaux	30 000,00	15 000,00
Opération 211-panneaux de signalisation	5 000,00	0,00
Opération 220-Voie desserte zone AUB Contes Giratoire	10 000,00	0,00
Opération 222- rénovation énergétique mairie	450 000,00	370 000,00
Opération -223-FONT MICHELLE	3 000,00	0,00
Opération 224- les Eyssaras	709,64	0,00
Opération 227-accueil de jour itinérant la Silve	335 080,00	165 580,00
Opération 226- espace valléen liaisons douces	15 900,00	10 600,00
Total investissement	2 155 416,54	2 155 416,54

L'encours de la dette :

Au 1^{er} janvier 2023 l'encours de la dette de la commune inscrite au budget général était de : 1 485 768.62€. Un emprunt relais de 552 000€ a été remboursé en mars 2023. Il a permis à la commune de faire l'avance des subventions et du FCTVA dans le cadre des travaux du rond-point.

Le montant de l'annuité (capital et intérêt) pour 2023 est estimé à : 710 093.88€

2-Le budget de l'eau et l'assainissement

Détail de la section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant prévu		Montant prévu
Dépenses à caractère générales	104 548,96	Excédent reporté	33 135,17
Charges de Personnel	50 000,00	Produits des services du domaine	234 036,00
Reversement à l'agence de l'eau	26 800,00	subvention d'exploitation	0,00
Autres charges de gestion courantes	4 000,00	Produits exceptionnels	100,00
Charges financières	16 760,00	Reprise amortissement, de provision	133,00
Charges spécifiques et provisions	1 682,27	Amortissement subvention	41 734,76
Dotations aux amortissement	105 348,70		
Opérations d'ordre			
Total	309 139,93	Total	309 138,93

Détail de la section d'investissement

N° opération	Opérations	Dépenses	Recettes
		Total prévu 2023	Total prévu 2023
	Déficit / Excédent	30 130,97	0,00
0	Emprunt+ cautionnement	35 900,00	10,00
	Dépenses imprévues	0,00	15 000,00
0	Non individualisé	1 000,00	0,00
40	Reprise subvention d'investissement	41 734,76	105 348,70
41	Opération patrimoniale	7 430,00	7 430,00
17	Périmètre de protection des sources	31 000,00	0,00
22	Télégestion	87 000,00	84 312,00
23	Schéma directeur	40 000,00	26 933,00
25	Remplacement conduite	0,00	0,00
32	AEP la Plaine	10 000,00	11 030,00
34	AEP Les Eyssaras	0,00	0,00
36	AEP Le Duc	11 311,00	68 551,80

	Le petit niac = le duc tranche 3	152 500,00		114 377,00
38	Essais pompage puit des Armands	0,00		0,00
39	Clapisse	1 000,00		0,00
40	Aménagement desserte AUB	0,00		24 975,00
42	Matériel technique	651,77		0,00
43	Travaux divers eau potable	2 500,00		0,00
44	Travaux divers assainissement	2 500,00		0,00
45	Pompage de secours les Armands	11 030,00		7 721,00
	Total	465 688,50		465 688,50

L'encours de la dette du budget de l'eau et d'assainissement :

Au 1^{er} janvier 2023 l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 pour le budget de l'eau et de l'assainissement est de 596 648.98€.

Le montant de l'annuité (capital et intérêt) pour 2023 est estimé à : 52 660.00€

IV-Quelques Ratios

Les ratios sont calculés à partir des résultats du compte administratif 2022 (budget général). Les chiffres relatifs à la moyenne nationale et régionale sont issus des données des communes 2020 publié en mars 2022 par la Direction Générale Des Collectivités Locales et correspondent à la strate des communes de plus de 500hab à moins de 2000 hab.

Ratios	Mison	Moyenne nationale	Moyenne régionale
Ratio dépenses réelles de fonctionnement / population	1244€/hab	619€/hab	1065€/hab
Charges de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	46.29%	45.2%	46.3%
Charges financières (cpte 66) / dépenses réelles de fonctionnement	2.01%	2.5%	2.6%
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 676€/hab	769€/hab	1 291€/hab

Dépenses d'équipement (hors dette)/population	195€/hab	257€/hab	437€/hab
Dépenses réelles d'investissement (y compris la dette)/ population	294€/hab	350€/hab	582€/hab
Dotations globales de fonctionnement /Recettes réelles de fonctionnement	5.13%	19.5%	13.4%
Fiscalité locale/population	839€/hab	468€/hab	801€/hab
Encours de la dette (capital restant dû au 31/12/2022)/population	1288€/hab	610€/hab	1051€/hab
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	76.82%	77.3%	81.4%
Dépenses réelles de fonctionnement+ remboursement de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	80.16%	87.9%	92.5%